

Séance du lundi 25 février 2013

Le vingt cinq février deux mille treize, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Jean-Paul SOURROUILLE, Maire.

Présents

Mrs SOURROUILLE Jean-Paul, DANNE Philippe, Fabien LALANNE, Didier LACAMPAGNE.
Mmes Danielle DEHILOTTE, TALABOT Martine, LOUVET Emmanuelle, FABRIKEZIS Fabienne, Nadine DEO.

Absents

Paul VIVIER donne procuration à Martine TALABOT
Danièle ROBIN donne procuration à Philippe DANNE
Didier ROUBY

Secrétaire de séance

Didier LACAMPAGNE

Ordre du jour :

1. *Approbation et signature du compte rendu du 20 décembre 2012*
2. *Approbation du compte administratif 2012*
3. *Approbation du compte de gestion 2012*
4. *Affectation des résultats*
5. *Vote des subventions au CCAS et à la caisse des écoles*
6. *Création d'un accès au groupe scolaire : Dossier de mise à l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique*
7. *Rythmes scolaires*
8. *Centre de loisirs (ALSH)*
9. *City stade/Aire de jeux*
10. *Programme prévisionnel 2013-2016 de construction de logements*
11. *Fonds de solidarité intercommunal*
12. *Questions diverses*

A 20h40, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte. Il propose d'y ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir la vente de tuiles. Le Conseil Municipal est favorable à l'unanimité.

I. Approbation et signature du compte rendu du 20 décembre 2012

Le compte rendu de la séance du 20 décembre est adopté à l'unanimité des membres présents.

II. Approbation du compte administratif 2012

Philippe DANNÉ, Adjoint, présente le compte administratif 2012 laissant apparaître un excédent de fonctionnement sur l'exercice et cumulé de 310 224,38€. La section d'investissement fait apparaître sur l'exercice un déficit de 114 527,47€, et un déficit cumulé de 16 889,99 €. Il précise que ce déficit ne tient pas compte des restes à réaliser. Mr DANNÉ soumet au vote le compte administratif 2012.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents adopte le compte administratif.

III. Approbation du compte de gestion 2012

Mr SOURROUILLE présente le compte de gestion 2012, conforme au compte administratif 2012. Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

IV. Affectation des résultats

Monsieur le Maire propose d'affecter l'excédent de fonctionnement de 219 203.69€ au compte 002 et 91 020.69€ au compte 1068 en recettes d'investissement, en dotations complémentaires en réserves. L'affectation des résultats proposée est approuvée à l'unanimité.

V. Vote des subventions au CCAS et à la Caisse des Ecoles

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2012, la subvention destinée au CCAS et à la Caisse des Ecoles s'élevait à 101 000€ :

- 5 000€ pour le CCAS
- 96 000€ pour la caisse des écoles

Il propose aux membres du Conseil Municipal une subvention de 106 000€

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de voter une subvention d'un montant de 106 000€ attribuée au CCAS et à la Caisse des écoles au titre de l'année 2013, soit une subvention d'un montant de 96 000€ pour la caisse des écoles et 10 000€ pour le CCAS.

VI. Création d'un accès au groupe scolaire : Dossier de mise à l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique

Le dossier d'enquête publique est en cours de finalisation. Une validation officielle sera exercée par les services du préfet avant la saisine officielle. Monsieur le Maire souhaite que la procédure soit lancée dans le courant de la première quinzaine du mois de mars.

VII. Rythme scolaire

Emmanuelle LOUVET rappelle qu'en ce qui concerne la mise en œuvre de la réforme relative aux rythmes scolaires, les municipalités ont le choix d'opter pour une mise en application dès la rentrée 2013 ou à la rentrée 2014. Jean Paul SOURROUILLE rappelle que le sort des Communes de BEAUTIRAN et d'AYGUEMORTE LES GRAVES est lié considérant l'ouverture au 1^{er} juillet prochain d'un centre de loisir commun. Dès lors, le passage à la semaine de 4 jours et demi est prévu dès la rentrée 2013 afin de s'aligner avec la Commune de BEAUTIRAN.

Monsieur le Maire rappelle que le lissage de la semaine d'enseignement sur 4 jours et demi fait l'unanimité aussi bien à gauche qu'à droite et que l'intérêt de l'enfant doit primer.

Emmanuelle LOUVET présente la nouvelle organisation du temps scolaire qui a été arrêtée à l'occasion du dernier Conseil d'école.

La semaine d'enseignement se répartirait comme suit :

La demi-journée de classe supplémentaire se déroulera le mercredi matin.

Des activités pédagogiques complémentaires (APC) seront proposées par les enseignants aux élèves rencontrant des difficultés d'apprentissage. Le conseil des maîtres décidera de l'organisation (jour et groupes d'élèves). Chaque enseignant devra 1 heure par semaine.

Jours	De 7h15 à 8h50	De 8h50 à 12h00	De 12h00 à 13h45 (coucher des PS à 13h30)	De 13h45 à 16h00	De 16h00 à 17h00	De 16h00 à 18h30
Lundi	Accueil périscolaire	Enseignement	Déjeuner	Enseignement	APC*	Sortie de l'école ou TAP*
Mardi	Accueil périscolaire	Enseignement	Déjeuner	Enseignement	APC	Sortie de l'école ou TAP
Mercredi	Accueil périscolaire	Enseignement	Famille ou centre de loisirs			
Jeudi	Accueil périscolaire	Enseignement	Déjeuner	Enseignement	APC	Sortie de l'école ou TAP
Vendredi	Accueil périscolaire	Enseignement	Déjeuner	Enseignement	APC	Sortie de l'école ou TAP

APC : activités pédagogiques complémentaires.

TAP : Temps d'activités périscolaires

En ce qui concerne l'articulation du temps scolaire avec le centre de Loisir le Mercredi après midi, l'accueil maternel se fera à l'école d'Ayguemorte les Graves dès 12h. L'accueil primaire se fera à l'école de BEAUTIRAN. Une navette fera le lien entre les deux Communes pour que les enfants puissent rejoindre leur ALSH respectif. La restauration se fera sous la responsabilité du centre de Loisir.

Aussi, un questionnaire a été distribué à l'ensemble des parents d'élèves destiné à recueillir les remarques de chacun sur l'organisation mise en place.

VIII. Centre de Loisirs (ALSH)

Jean Paul SOURROUILLE rappelle que le 18 juin 2012, la Commune d'Isle Saint George a été sollicitée par courrier sur l'idée d'un rapprochement entre les deux Communes pour l'ouverture d'un centre de Loisirs en commun considérant la dissolution annoncée du SICAL au 31/12/2012.

Le 17 juillet 2012, Monsieur le Maire d'Isle Saint George a répondu que sa commune disposait déjà d'une convention avec Saint Médard d'Eyrans leur permettant de fréquenter leur centre de Loisirs. Enfin, il nous indique qu'à l'occasion de la prochaine réunion de son conseil municipal, la question sera inscrite à l'ordre du jour afin de recueillir une position officielle.

Dans l'attente de la réponse du conseil municipal d'Isle Saint George, la Commune d'AYGUEMORTE LES GRAVES s'est rapprochée de la Commune de BEAUTIRAN intéressée pour collaborer. Dès le mois de septembre, des réunions de travail ont été organisées entre les 2 communes pour aboutir début décembre à un accord de principe validé par la CAF.

Enfin, le 19 novembre 2012, Monsieur LEMIRE nous adresse par courrier la position officielle de son conseil Municipal à savoir un avis favorable pour mener une réflexion sur l'idée de créer un centre de loisir en commun sous condition de relancer le projet de RPI.

Jean Paul SOURROUILLE souhaite avoir la position officielle du Conseil sur cette proposition.

Nadine DEO fait part de son étonnement devant cette réponse.

Martine TALABOT propose de répondre qu'entre temps un accord de principe a été validé avec la Commune de BEAUTIRAN et qu'il est désormais trop tard pour débiter toute négociation.

Jean Paul SOURROUILLE s'étonne de voir que la Commune d'ISLE SAINT GEORGE conditionne toute discussion sur la création d'un ALSH à la relance du projet de RPI et qu'il ait fallu attendre plus de 5 mois pour avoir une réponse alors que le SICAL devait être dissous au 31 décembre. Il souhaite rappeler aux élus d'Isle Saint George que devant la forte opposition des parents d'élèves au RPI, la Commune d'AYGUEMORTE LES GRAVES bien que favorable sur le principe n'a pas eu d'autre choix que celui de renoncer à ce projet.

En ce qui concerne le projet de création d'ALSH avec la commune de BEAUTIRAN, La CAF a repoussé les différentes réunions de travail qui devaient avoir lieu avec les représentants des deux communes concernant le financement du futur centre de Loisir par la CAF. Nous sommes, à ce jour, dans l'attente de la tenue de ces réunions pour avancer sur le dossier.

IX. City Stade /Aire de jeux

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour la réalisation du city stade et d'une aire de jeux. Le conseil Municipal émet un avis unanime sur le projet.

Dès lors, Jean Paul SOURROUILLE souhaite qu'un marché à procédure adaptée soit lancé dans le courant de la première quinzaine du mois de mars pour l'aménagement d'un city stade et d'une aire de jeux pour les enfants. Les travaux devront

impérativement être terminés au 15 juin prochain afin que les équipements puissent bénéficier au centre de Loisir dès le 1^{er} juillet.

Il est rappelé que le projet fait l'objet d'un cofinancement de la part du Conseil Général de la Gironde à hauteur de 14 720€ ainsi que de l'état au titre de la DETR à hauteur de 24 279.14€.

Enfin Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se réunir sur la plaine des sports le lundi 18 mars à 18h30 pour définir l'emplacement.

X. PLH : Fonds de solidarité intercommunal

Depuis 2011, la Communauté de Communes de Montesquieu dispose d'un programme local de l'habitat (PLH) sur son territoire. A ce titre, les pénalités de l'article 55 de la Loi SRU lui sont attribuées.

Pour rappel, il s'agit des pénalités versées par les Communes de plus de 5000 habitants, en l'espèce Cadaujac et Léognan, n'ayant pas atteint les objectifs de 20% de logements sociaux prescrits par l'article 55 de la Loi SRU.

Ce nouveau fonds doit permettre de financer les opérations d'habitat à caractère social sur notre territoire.

Dans ce cadre, notre Commune pourrait être éligible à ce fonds considérant les 16 logements sociaux initialement prévus derrière les terrains de tennis. Enfin, Monsieur le Maire informe ses collègues que la société CLAIRSIENNE lui a fait part de la réticence des services de l'état pour le financement des 16 logements, l'état n'en validant que 12. La responsable de ces questions de financement auprès de la DDTM a été saisie.

XI. PLH : Programme prévisionnel 2013-2016 de construction de logements

Considérant la dernière information donnée, à savoir la remise en cause du nombre de logements sociaux prévus, Monsieur le Maire propose de porter à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil Municipal la validation du programme prévisionnel 2013-2016 de construction de logements dans l'attente de nouvelles informations.

Le Conseil Municipal est favorable à l'unanimité.

XII. Vente de tuiles

La parcelle de terrain cadastrée sous le numéro 1237 de la section B sur laquelle sont implantés les anciens ateliers de Monsieur GARACHE fait désormais partie du domaine communal.

Considérant que ces anciens ateliers ont vocation à être détruits et que des administrés ont sollicité la Commune pour racheter les tuiles qui se trouvent encore sur la toiture, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de les céder et d'en déterminer un prix selon le type de tuiles existantes. Il précise qu'il s'agit de tuiles de type Marseille en terre et en verre.

Il est proposé de fixer le prix unitaire des tuiles en terre à 25 centimes l'unité et des tuiles en verre à 4.5€ l'unité.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, pour 10 voix pour et une contre (Nadine DEO) valide la proposition de Monsieur le Maire.

XIII. Questions diverses

- Un marché à procédure adaptée sera très prochainement lancé pour la réfection du Chemin La Gravette, de la Route du Pont d'Hostens ainsi que de la section de la rue du Pont de Merlet (pour la section qui n'a toujours pas fait l'objet d'une réfection). Notre maître d'œuvre se rendra sur place le 27 février pour faire un état des lieux. Dans l'avenir, Jean Paul SOURROUILLE invite la future équipe municipale à se poser la question de l'enfouissement des réseaux de la Rue de Mouniche, avant d'engager des travaux importants de voirie.

- La carte des enveloppes urbaines du prochain SCOT a bien été validée conformément aux demandes de la Commune.
- Jean Paul SOURROUILLE donne lecture du projet de courrier signé par l'ensemble des maires du canton de La Brède, à envoyer à Alain ROUSSET, suite à la décision de renvoyer les lycéens Ayguemortais vers TALENCE et plus vers le nouveau lycée de Bègles.
- Jean Paul SOURROUILLE donne lecture des mails de Françoise et Didier TAUZIN au sujet de la réfection du chemin les Barques et notamment de la hauteur des ralentisseurs. Il sera demandé aux employés communaux de les rabaisser une deuxième fois de 5 cm.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.